

Le 18 mai 2021

12^E ANNIVERSAIRE DU GÉNOCIDE TAMOUL

Journée de commémoration du génocide tamoul

Disons « non » à la répétition d'une telle tragédie

La communauté tamoule du Canada est l'une des plus importantes communautés tamoules à l'extérieur de l'Asie du Sud-Est. Les Canadiens d'origine tamoule ont des membres de leur famille qui souffrent encore dans leur pays d'origine, au nord et à l'est de l'île du Sri Lanka. Ils ont perdu des proches et ont été physiquement ou mentalement traumatisés par le génocide que l'État sri-lankais a perpétré contre les Tamouls pendant la guerre civile qui a duré de 1983 à 2009, et plus particulièrement en mai 2009.

Le génocide est le meurtre délibéré et organisé d'un ou plusieurs groupes de personnes, dans l'intention de détruire leur identité en tant que groupe ethnique, culturel ou religieux. L'Organisation des Nations unies estime que, uniquement durant les derniers mois de la guerre civile, de 40 000 à 75 000 civils tamouls ont été tués. Selon d'autres estimations, le nombre de victimes se chiffreraient plutôt à 146 679 civils.

Ces chiffres ne reflètent que le nombre de morts en 2009, jusqu'au 18 mai, date à laquelle la guerre civile a pris fin. Les pertes en vies civiles tamoules pendant tout le génocide, qui a duré des décennies, sont bien plus élevées.

En outre, l'État sri-lankais a systématiquement privé la population tamoule de son droit de vote et de son droit de conserver sa langue, sa religion et sa culture. Par exemple, la loi *Sinhala Only Act*, adoptée en 1956, a consacré le cingalais en tant que langue officielle du Sri Lanka, faisant fi des 29 % de la population dont la langue principale était le tamoul, ce qui a sérieusement nuit à leur capacité d'accéder à des postes au sein de la fonction publique du pays.

Il importe de reconnaître publiquement que les massacres et tous les aspects du génocide constituent un acte odieux. Non seulement cette reconnaissance commémore les vies qui ont été perdues, mais elle donne un sentiment d'espérance à ceux qui ont souffert, car elle représente le premier pas vers la guérison et la réconciliation.

Mais plus important encore, en reconnaissant le génocide tamoul, nous affirmons notre volonté collective de demeurer conscient de ce génocide et des autres génocides qui ont eu lieu dans l'histoire du monde afin d'empêcher que de tels crimes contre l'humanité ne se reproduisent.

Pour être solidaires de nos amis et de nos consœurs et confrères de travail tamouls, il importe de faire preuve d'empathie en s'intéressant à leur lutte et en la faisant nôtre. Nous devons prendre parti pour la justice chaque fois que nous sommes témoins de violations des droits de la personne, que ce soit chez nous ou ailleurs dans le monde.

Ensemble, exigeons justice pour le peuple tamoul.

Allumez une chandelle le 18 mai à 20 h 18

Prenez une photo de votre chandelle allumée et affichez-la sur les réseaux sociaux en utilisant les mots-clics suivants : #18mai #genocideTamoul.

Solidarité,



Julee Sanderson

1^{re} vice-présidente nationale

2019-2023 — Bulletin n° 265

//dn seb 225 gl/scfp1979

